

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL

Budget 2025 La hausse d'impôt de deux dixièmes passe par une votation communale

Dans sa séance du 24 octobre 2024, le Conseil de ville a accepté, avec 26 voix pour et une abstention, le budget qui lui a été présenté. Ce budget prévoit un déficit du compte général de 125'000 francs et un déficit du compte global de 380'000 francs. Il a été établi sur la base d'une quotité d'impôt pour les personnes physiques et morales de 1.95 au lieu de 1.75, soit une augmentation d'impôts de 2 dixièmes. La taxe immobilière et les autres taxes demeurent inchangées. Il prévoit également un prélèvement de 1.25 million dans un fonds spécial. Le corps électoral est appelé à se prononcer le 24 novembre prochain.



Corentin Jeanneret, député-maire, et Hervé Shimuna, président du Conseil de ville, à l'unisson pour présenter le budget 2025 (de gauche à droite).

Une situation financière critique

Les exercices comptables jusqu'à fin 2021 ont été très favorables. Cependant, à partir de 2022, la situation financière de la Municipalité est devenue préoccupante, principalement en raison de la baisse conséquente de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Le déficit structurel communal s'élève aujourd'hui à près de 3 millions de francs. De plus, l'endettement de la commune a grimpé ces dernières années pour se situer à 34 millions de francs, ce qui n'est pas viable, même à court terme. La situation est donc sérieuse et les mesures initiées par le Conseil municipal, de concert avec la Commission des finances, doivent être impérativement poursuivies. « Etant donné le contexte et les prévisions, il faut apprendre à composer avec moins de rentrées fiscales et définir quelles sont les priorités. Il est évident qu'il ne faut pas sombrer dans le marasme en arrêtant tous les projets et en coupant toutes les dépenses, mais il faut être conscient de la situation et de son potentiel caractère durable », précise Corentin Jeanneret, maire de Saint-Imier. C'est dans cet esprit que le budget 2025 a été établi.

Afin de rétablir l'équilibre financier de la commune, la Commission des finances et le Conseil municipal ont proposé d'une part d'augmenter la quotité d'impôt de 2 dixièmes, soit de la faire passer de 1.75 à 1.95 (augmentation des revenus de l'ordre de 1.5 million), et d'autre part de prélever un montant de quelque 1.25 million sur des provisions. Le budget prévoit également d'autres mesures, comme la fermeture jusqu'à nouvel avis du bassin de natation situé dans le complexe des halles de gymnastique. Cette proposition permet une économie annuelle de l'ordre de 200'000 francs. De plus, la Commission des finances et le Conseil municipal, lors de l'établissement du budget, ont amélioré le résultat pour 1 million de francs en ajournant des projets ou en les supprimant jusqu'à nouvel ordre. Le budget 2025, en tenant compte de tout cela, laisse apparaître un déficit du compte général de quelque 125'000 francs et un déficit du compte global de l'ordre de 380'000 francs.

Législatif et Exécutif à l'unisson

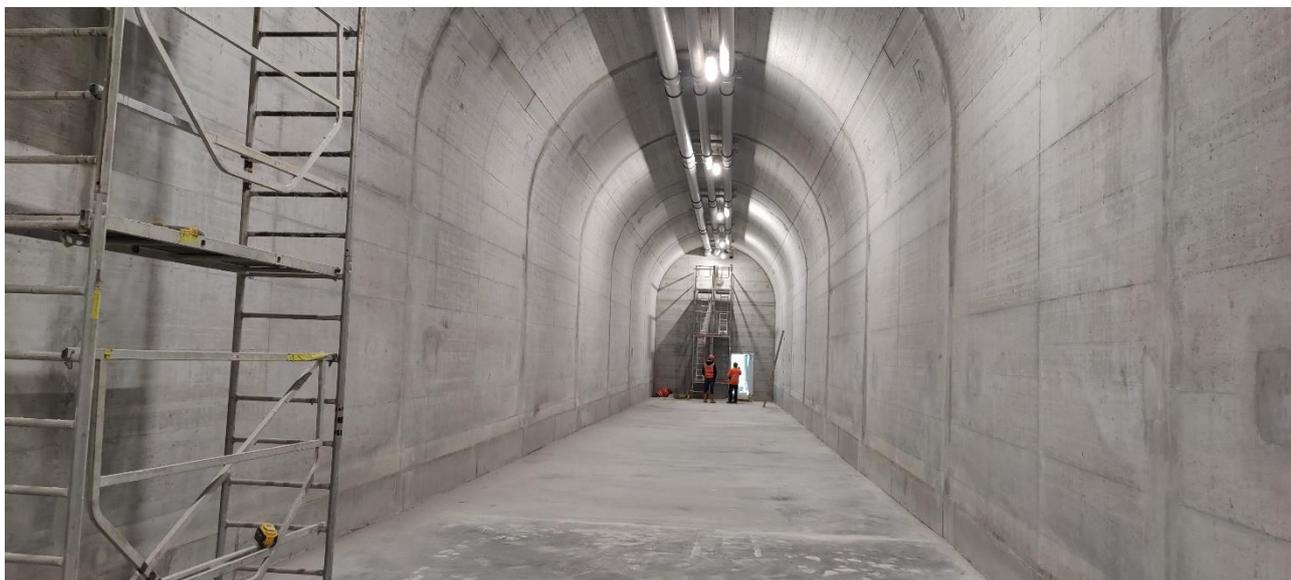
Les conseillères et conseillers de ville, par 26 voix pour et 1 abstention, ont préavisé favorablement le budget 2025. Ils sont d'avis, tout comme le Conseil municipal et la Commission des finances, qu'il est urgent d'agir et qu'une augmentation de la quotité d'impôt est inévitable. Cette augmentation de la quotité d'impôt est douloureuse, mais nécessaire, afin d'assurer la pérennité des services publics et de préserver l'attractivité de la ville. Les projets doivent se poursuivre, en étant néanmoins dimensionnés en fonction de la situation.

Le Législatif et l'Exécutif sont tous deux d'avis que la Municipalité doit poursuivre ses efforts et s'entourer d'experts. Ainsi, une étude externe est nécessaire, afin de trouver des potentiels d'économie, avec le maintien le plus possible des prestations fournies actuellement.

Le peuple aura le dernier mot. Il est appelé à se prononcer sur le budget 2025 le 24 novembre prochain. Le Législatif et l'Exécutif espèrent que leur message sera entendu et compris, afin de retrouver un équilibre financier. (cm)

Réservoir sur les Crêts

Fin des travaux en vue



Lancée en janvier 2024, la rénovation du réservoir historique de Saint-Imier construit en 1893 touche à sa fin. Cet ouvrage excavé dans la roche a été agrandi et complètement bétonné. Sa capacité est passée 1'184 m³ à 1'353 m³ soit une augmentation de 169 m³ ou 14% suite aux travaux. Une fois mis en service en novembre, il sera un des éléments essentiels pour l'alimentation régionale en eau potable (Haut-vallon de Saint-Imier et Franches-Montagnes). Une fois nettoyé et désinfecté, il pourra être alimenté tant par l'eau de la source de la Raisetette que par celle du puits des Sauges.

Le Conseil municipal remercie l'ensemble des personnes ayant participé à la réalisation de ce projet essentiel pour la région. (cm)

Rue Agassiz

Résultats du radar pédagogique

Régulièrement, la Police administrative procède à des contrôles de vitesse par le biais du radar pédagogique. Ce dernier a été installé à la Rue Agassiz, où la vitesse maximale autorisée est limitée à 30 km/h, du 6 au 24 septembre 2024. 12'677 véhicules ont été contrôlés. La vitesse moyenne mesurée est de 28 km/h. Le taux d'excès de vitesse se situe à 29.4 %. La vitesse maximale mesurée est de 100 km/h. Dans le détail, 299 véhicules ont circulé entre 41 et 50 km/h, 14 entre 51 et 60 km/h, 1 entre 71 et 80 km/h et 1 à 100 km/h.

Le Conseil municipal constate que la vitesse est trop élevée, ce d'autant plus que les écoles se trouvent à proximité. Le radar pédagogique a été installé durant une période où les écoles sont ouvertes et fréquentées : une vitesse élevée peut s'avérer très dangereuse. Il demande aux automobilistes de respecter scrupuleusement les limitations de vitesse.

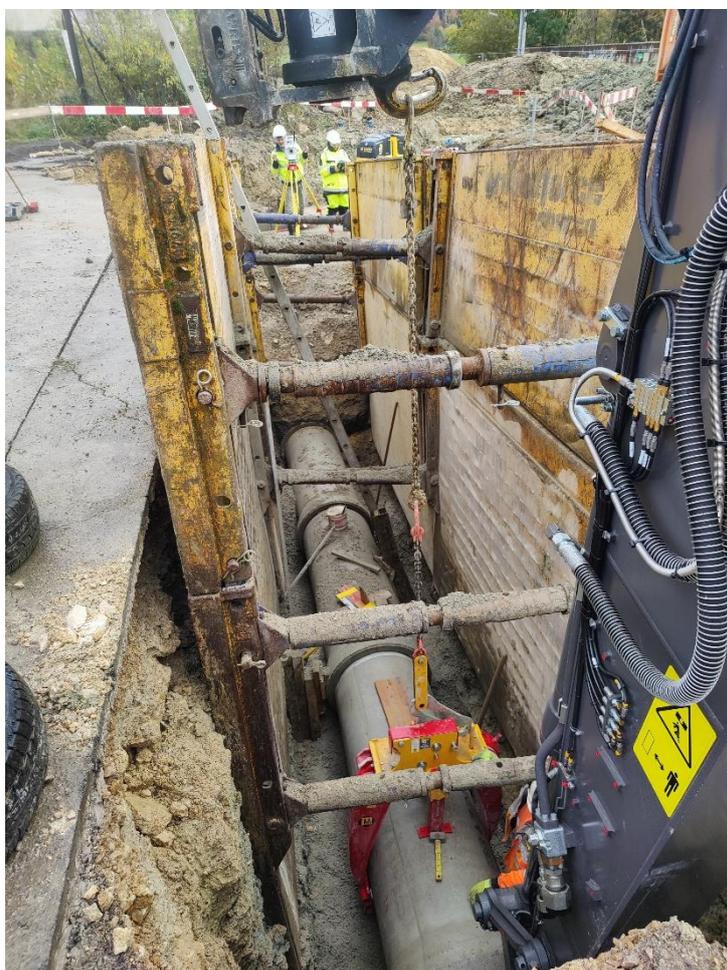
Les résultats seront transmis à la Police cantonale qui décidera de la suite à donner. (cm)

Nouvelle Migros

Dernière étape d'adaptation des réseaux souterrains communaux

La dernière étape des travaux préparatoires communaux destinés au nouveau magasin Migros a débuté au sud de la Place des Abattoirs au début du mois d'octobre.

Cette dernière étape des travaux communaux, placée sous la responsabilité du Service de l'équipement, consiste à mettre en place un nouveau collecteur d'eaux usées de gros diamètre (800 mm) et à modifier les réseaux d'eau potable et les câbles électriques présents sous l'emprise du nouveau centre commercial. Ces travaux avancent selon le programme et devraient être terminés en mi-novembre. Ce sont ensuite les entreprises mandatées par Migros qui prendront le relais pour la construction du magasin proprement dit. (stsi)



Réservoir sur les Crêts

Changement d'une section de la conduite de transport d'eau potable

Le Département de l'équipement va procéder au remplacement anticipé d'une section de la conduite de transport d'eau potable qui permet d'alimenter les réservoirs situés « Sur les Crêts » depuis la source de la Raisetette à Cormoret. La vétusté du réseau à cet endroit est la raison de ces travaux anticipés qui font partie du projet de remplacement de l'ensemble de la conduite de transport accepté par le corps électoral imérien le 13 juin 2021.

Ces travaux dont la durée sera de 4 semaines environ rendront nécessaire la fermeture du chemin forestier aux piétons et au trafic à l'est des réservoirs « Sur les Crêts » sur une distance de 300 mètres pour des raisons de sécurité. (stsi)

Représentations du Conseil municipal

L'Exécutif sera représenté le 1^{er} novembre à la cérémonie de remise des diplômes ES en soins infirmiers organisée par le ceff santé-social, tout comme les 23 et 24 novembre au spectacle du jubilé de l'Ecole de musique du Jura bernois. (cm)

Projet LIFT – Save the date

SAVE THE DATE

27 JANVIER 2025

Invitation aux **ENTREPRISES, ADMINISTRATIONS,**
et **INDÉPENDANTS** de La Ferrière à Sonceboz
pour la présentation du programme **LIFT**



Projet soutenu par les Départements de
l'ACTION SOCIALE & de l'ÉDUCATION ET CULTURE
de la Municipalité de Saint-Imier



19h00 à l'aula de l'école secondaire de Saint-Imier
1 heure de séance



Rue Paul-Charmillot 13, 2610 Saint-Imier

